

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

## L'ÉCHO SAUMUROIS

ON S'ABONNE

Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. DUBOSSE, JAVAUD, GODFROY, et M<sup>lle</sup> NIVERLET, libraires à Saumur.

Paraisant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ABONNEMENTS.

Saumur, par la poste.

Un an... 18 f. » 24 f. «

Six mois... 10 » 13 «

Trois mois... 5 25 7 50

— A PARIS, Office de Publicité Départementale (ISIDORE FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, *Corresp. générale* (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, — acceptés, — ou continués, — sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — Les annonces devront être remises au bureau du journal, la veille de sa publication.

## CHRONIQUE POLITIQUE.

Le cabinet français, d'accord avec celui de Londres, a communiqué officieusement aux divers gouvernements de l'Europe et du nouveau monde la convention conclue le 10 avril entre l'Empereur et Sa Majesté Britannique. Cette communication a reçu partout l'accueil auquel on pouvait s'attendre. Le gouvernement piémontais vient de faire parvenir au ministre de l'Empereur à Turin l'expression de ses sentiments à ce sujet. Il applaudit au dévouement désintéressé avec lequel les deux puissances alliées poursuivent en commun le triomphe de la seule politique qui puisse rétablir la paix sur des bases durables, et il fait les vœux les plus sincères pour que ces nobles efforts soient couronnés du succès que doit désirer toute puissance ayant véritablement à cœur l'indépendance des États et le maintien de l'équilibre de l'Europe. (*Moniteur*).

Nous recevons de Bamberg les détails suivants sur les résolutions de la conférence qui s'est tenue dans cette ville.

Après de nombreuses discussions, on a déclaré à l'unanimité qu'il était de l'intérêt de tous les États allemands d'adhérer purement et simplement à la convention du 20 avril, dans le cas où elle serait soumise à l'approbation de la diète, en ajoutant que la résolution de la Confédération pouvant être prise en assemblée restreinte, les voix des huit gouvernements représentés à Bamberg garantissaient l'adoption du traité.

On a en même temps rédigé un projet de note qui servirait de base à la réponse des agents de ces différents États accrédités à Francfort, si la Prusse et l'Autriche se décidaient à faire à la diète des communications plus complètes.

On s'engagera volontiers à couvrir le territoire des deux puissances s'il se trouve menacé par suite d'une attaque de l'une d'elle ou de toutes les deux contre la Russie; mais on demande d'avoir le droit de discuter le *casus fœderis*, s'il s'agit de faire acte d'agression. On désire aussi qu'en compensation du secours étendu que les États de la Confédération sont disposés à prêter dans cette circonstance aux deux grandes cours, celles-ci s'engagent à les défendre, si jamais cela devenait nécessaire, avec toutes les forces dont elles disposent, et non pas seulement en se servant de leur contingent fédéral.

Enfin, on est tombé d'accord sur une réponse identique à adresser à la Prusse et à l'Autriche,

dans le cas où les gouvernements approuveraient les conclusions de la Conférence. C'est au cabinet bavarois qu'ils devront faire connaître leur volonté. M. Vonder Pfordten paraît avoir essayé d'introduire dans la rédaction de cette réponse un paragraphe relatif à la Grèce, mais sa motion n'a pas été appuyée, et il a dû la retirer immédiatement.

(*Moniteur*).

## THÉÂTRE DE LA GUERRE.

On lit dans la *Patrie*:

« On assure qu'une dépêche, arrivée à Paris, annonce que le 30 mai une nouvelle attaque aurait été dirigée contre Silistrie. Dans cette attaque, qui a complètement échoué comme les précédentes, les Russes auraient perdu 3,000 hommes. Au nombre des morts se trouverait le fils du comte Orloff.

« Les Turcs se seraient aussi emparés d'un grand nombre de fusils et de plusieurs drapeaux.

« Il paraît que, pour cette attaque solennelle, les généraux russes avaient employé toutes les ressources du fanatisme. La croix grecque avait été portée en tête des bataillons, et les prêtres russes, restés à l'arrière-garde, avaient dit pendant toute la journée des prières solennelles.

« On avait même répandu le bruit qu'un des fils de l'Empereur venait avec un corps de troupes pour renforcer l'armée assiégeante.

« De plus, il est certain que la place a pu recevoir des vivres et des munitions par le Danube, et que les Russes, placés sur l'autre rive et dans les îles, n'ont pu empêcher ce ravitaillement. »

« Vienne, mercredi 7 juin 1854.

« Les Russes ont renoncé à emporter Silistrie de vive force. Ils se borneront à cerner cette place. — Un corps russe s'est mis en marche sur Basardschik. »

« Trieste, mercredi 7 juin 1854.

« On a reçu des nouvelles de Constantinople, qui vont jusqu'au 29 mai. Chamyl se préparait à attaquer Tiflis. — Deux bâtiments russes ayant à bord 800 soldats ont été pris. Le fort de Redout-Kalé a été également enlevé, après un bombardement. — Anapa a été évacué par les Russes.

« Les dernières dépêches d'Athènes sont du 2 juin. Une proclamation du nouveau ministre grec et de M. le général Forey a été publiée. De nombreuses destitutions de fonctionnaires ont eu lieu.

« Marseille, mercredi 7 juin.

« Un dernier courrier apporte les nouvelles de

Constantinople, sous la date du 30 mai. — On avait appris dans cette capitale que dans une sortie dirigée par Moussa-Pacha, gouverneur de Silistrie, les Turcs avaient repoussés les Russes commandés par le maréchal Paskiewitch en personne.

« D'après le *Journal de Constantinople*, Silistrie, pouvant toujours communiquer avec le camp de Chumla, était à même de tenir pendant trois mois.

— L'embarquement de 23,000 Anglais destinés à occuper Varna, commencé depuis quelques jours, devait être terminé le 10 juin. — Le 26 mai, la division commandée par S. A. I. le prince Napoléon avait quitté Gallipoli pour se rendre à Constantinople par terre. — De nombreux bâtiments à vapeur embarquaient également des troupes à Gallipoli, pour les conduire directement à Varna. — Les mêmes nouvelles annoncent que le grand visir Mustapha, père de Vely-Pacha, ambassadeur de la Porte à Paris a été remplacé par Kebresli-Pacha, ministre de la marine et ami de Reschid-Pacha. — Les dépêches d'Athènes, en date du 1<sup>er</sup> juin, annoncent que les pavillons anglais et français ont été salués sur l'ordre du gouverneur grec par 21 coups de canon.

« Trois aides-de-camp du roi Othon ont été révoqués. Les destitutions de fonctionnaires sont fort nombreuses.

« Les navires de guerre autrichiens concourent à donner la chasse aux pirates. » — Havas.

## INTÉRIEUR.

Le *Moniteur* contient un remarquable travail de M. le président Billault sur les derniers travaux du Corps-Législatif.

Il confirme, en outre, la nomination d'un nouveau grand visir à Constantinople et l'installation du nouveau ministre grec. — Havas.

M. le ministre de la marine vient de faire placarder à la porte du bureau du ministère un avis, d'après lequel les engagements volontaires sont ouverts pour l'infanterie de marine. — Havas.

## REVUE DE L'OUEST.

Angers. — On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire*:

Les courses d'Angers commenceront dimanche prochain et tout annonce qu'elles seront fort brillantes; le grand nombre et l'élévation des prix annoncés, leur donne le plus vif intérêt, et l'époque

## FEUILLETON

## LE ROI DES MÉNÉTRIERS.

(Suite et fin.)

Le docteur Crécelius semblait avoir peine à comprendre cette étrange révélation.

— Quoi! Daniel, demanda-t-il, vous avez eu le courage d'assumer sur vous la responsabilité d'un meurtre aux yeux de tant de personnes honorables, aux yeux de Frantzia elle-même? Vous avez compromis votre bonheur, votre repos pour un pauvre vieux fou qui vous avait donné autrefois quelques marques de dévouement! — Peut-être, Monsieur, vous exagérerez-vous ma générosité, répondit l'artiste modestement. D'abord, j'ignorais que ce vieillard faible et inoffensif pût être le coupable; et plus tard, quand les soupçons me sont venus, je n'ai pas eu le courage de les éclaircir... Je frémisais des conséquences terribles qu'une pareille découverte devait avoir, quand je songeais à l'inflexibilité de M. le bailli Stengel dans l'exercice de ses fonctions... — En effet, dit le magistrat, le crime reconnu, rien ne m'eût empêché de faire justice... Le coupable le savait, et c'est ce qui l'a décidé à profiter du silence de Daniel. Depuis l'époque du meurtre, il avait quitté la compagnie des musiciens des Bergmans, et il s'était retiré dans un village, à quelque distance de cette maison. Là, il vivait seul et misérable, en proie au remords, car il ne pouvait

oublier ce qu'avait coûté son salut à M. Richter. Enfin, malade et sentant sa mort prochaine, il m'a fait appeler ce matin; il m'a tout conté dans les plus grands détails. La nuit du meurtre, il se trouvait sur le Rosstrapp, attendant le retour de Daniel; il rencontra Pinek, et une lutte s'engagea entr'eux, à la suite de paroles offensantes prononcées de part et d'autre. Samuel, emporté par sa haine, frappa le secrétaire de son couteau, dont la lame se brisa; le voyant renversé, mais respirant encore, il le précipita dans le gouffre pour mettre sa mort sur le compte d'un accident. Ces faits, maintenant, ne peuvent plus laisser le moindre doute... Rodolphe et moi nous avons vu le désespoir de ce malheureux, qui se tordait sur son lit de mort en répétant sans cesse: « Ichabod! Ichabod! ma gloire est passée! J'ai tué l'Égyptien et je l'ai caché dans le sable; mais son sang s'est élevé contre moi! » Cette scène terrible a eu lieu en présence de plusieurs autres personnes qui pourraient en témoigner au besoin.

Il y eut un moment de silence.

— Sur mon âme, dit enfin le docteur Crécelius avec émotion nous avons tous été bien cruels envers ce pauvre Richter! — Oh! oui, bien cruels... Mais il est dans la condition humaine de se tromper souvent. — Moi! je n'ai jamais cru Daniel coupable de ce meurtre! s'écria Rodolphe. — Et moi, dit Frantzia, quand l'évidence semblait claire comme la lumière du jour, je cherchais encore à m'abuser dans le secret de mon cœur! Peut-

être, reprit le bailli à demi-voix, trouverons-nous moyen de faire oublier à M. le chambellan les chagrins sans nombre que nous lui avons causés... surtout si ma fille veut nous aider. — Oh! ma vie entière sera consacrée....

Elle n'acheva pas, et cacha son visage dans le sein de son père. Une bouche brûlante se posa sur sa main; Daniel, à genoux devant elle, délirait de joie, et tous les assistants, même le docteur Crécelius, laissaient librement couler leurs larmes.

Trois mois après, le colonel baron de Wernigerode, comte régnaient de Stolberg, donnait dans son château une fête splendide pour célébrer les noces du chevalier Gambini (un prince d'Allemagne avait récemment donné ce titre à l'illustre maestro) avec la fille du bailli du Brocken. La compagnie se composait de barons, de ducs, et même d'altesses du voisinage. Toute la journée s'était passée en danses, festins et concerts; le soir, une magnifique illumination fit resplendir la façade du château et les vastes jardins de la résidence. Au milieu de la foule aristocratique, les nouveaux époux, appuyés l'un sur l'autre, recevaient les félicitations et les souhaits de bonheur. Frantzia était charmante avec ses riches bijoux et ses vêtements blancs; le marié, plein de grâce et de dignité dans son bel uniforme de chambellan, tous les deux semblaient saluer avec joie l'ère de bonheur qui commençait pour eux.

(Écho des Feuilletons).

ÉLIE BERTHET.



à laquelle elles se trouvent fixées, au moment même de notre foire de la Fête-Dieu, ne pouvait être plus heureusement choisie.

*La Rochelle.* — On écrit de La Rochelle, le 31 mai :

« Il y a quelques semaines, dans les environs de Marenes, une jeune fille de seize ans, menant paître deux vaches attachées l'une à l'autre, avait eu la funeste idée, pour pouvoir tricoter, sans doute, de passer un de ses bras dans la corde, habitude qu'on conserve encore dans quelques campagnes. L'une des vaches étant prise de vertige avant que la pauvre enfant eût eu le temps de détacher la corde, les deux animaux partirent alors ensemble, traînèrent leur gardienne à travers les sentiers et les buissons, et des travailleurs qui, d'un champ voisin entendaient les cris déchirants de cette jeune fille, n'arrivèrent à son secours que pour relever les lambeaux palpitants de cette malheureuse, qui expira quelques heures après. »

(*Journal de Maine-et-Loire*).

#### FAITS DIVERS.

Nous recevons de Kiel, en date du 30 mai, de nouveaux détails sur le séjour de l'escadre française dans cette baie. C'est le 20 mai que les premières voiles, après avoir franchi le Grand-Belt, ont été signalées, et, le 21 au matin, les divers bâtiments de l'escadre étaient mouillés sur trois lignes dans la rade de Kiel. Dans cette relâche, des milliers de curieux sont accourus journellement de Hambourg, d'Atona, de Berlin, et même de Leipsick. Des excursions en mer se sont organisées pour aller souhaiter la bienvenue à nos marins et visiter nos bâtiments. Les marins français ont trouvé, de leur côté, dans la ville de Kiel, la même sympathie dont ils avaient déjà recueilli à bord les témoignages. Plus de 5,000 matelots sont descendus à terre. Lorsque les soldats de la garnison rencontraient nos officiers, ils les saluaient spontanément. Partout se montrait sur les physionomies la parfaite cordialité des sentiments. La flotte française a laissé sur le territoire danois un profond souvenir de son passage.

(*Moniteur*.)

M. l'amiral Baudin, qui vient de mourir après avoir joui si peu de temps de la haute dignité que S. M. l'Empereur lui avait conférée pour le récompenser de ses longs et loyaux services, était né le 21 juillet 1784 et était entré au service en 1799, à l'âge de 15 ans. Il fut nommé aspirant le 27 août 1800, enseigne le 31 mai 1804, lieutenant de vaisseau le 29 août 1809, capitaine de frégate le 22 avril 1812, capitaine de vaisseau le 6 janvier 1834, contre-amiral le 1<sup>er</sup> mai 1838, vice-amiral le 22 janvier 1839, amiral de France en mai 1854. M. l'amiral Baudin était, en outre, grand-croix de la Légion-d'Honneur et membre du bureau des longitudes.

— Havas.

— On lit dans l'*Akhbar* d'Alger, du 28 mai :

« Un coup de canon, tiré aujourd'hui à une heure de l'après-midi, a vivement stimulé la curiosité publique, d'autant plus qu'au même moment des musulmans très-affairés visitaient leurs coreligionnaires de boutique en boutique et leur parlaient avec beaucoup d'animation. C'étaient des *avoun*, espèces de chaouches du cadî, qui s'écriaient sur leur passage : « O fidèles, le mois de craban est fini; aujourd'hui commence le ramadan! Lavez-vous donc la bouche, afin de commencer dès à présent le jeûne sacré! »

« Voici l'explication de cette singulière scène. Le ramadan, comme les autres mois de l'année arabe, débute avec la nouvelle lune. Pour ceux qui admettent les calculs astronomiques, rien de si facile que de déterminer ce commencement. Mais la religion des indigènes les oblige à recourir à l'observation directe : il faut que deux témoins dignes de foi affirment avoir vu la lune nouvelle. Le temps brumeux qu'il fait ici depuis deux jours n'avait pas permis de l'apercevoir à Alger; et les mahométans de cette ville avaient en conséquence fait leur repas du matin, lorsque huit témoins venus de Blidah et huit autres envoyés par le khalifat Mahi-ed-Din vinrent affirmer que la nouvelle lune avait été vue. Aussitôt on se mit en mesure de faire tirer le coup de canon qui annonce le commencement du grand jeûne et on expédia de tous côtés des gens ayant mission de répandre la nouvelle. C'est ainsi que le ramadan de cette année, au lieu de commencer au point du jour s'est trouvé reculé jusqu'au milieu de la première journée. »

— Dans le courant de la semaine dernière, un individu proprement vêtu s'était présenté chez M<sup>me</sup> X..., papetière au Gros-Caillou, et après avoir acheté quelques menus objets qu'il avait payés immédiatement, il lui avait fait voir comme curiosité une pièce d'or de 5 fr., et, sur la demande de cette dame, il avait consenti à la changer contre une pièce d'argent. M<sup>me</sup> X..., regardant cette pièce

comme une rareté, s'est empressée de la montrer à ses voisins, qui, en reconnaissant qu'elle était parfaitement frappée, ont exprimé des doutes sur le bon aloi, à cause de la couleur du métal, qui offrait une analogie complète avec la couleur des pièces de bronze neuves.

Voulant vérifier ces doutes, M<sup>me</sup> X... s'est rendue à l'Hôtel des Monnaies et elle a fait examiner sa pièce. On a reconnu aussitôt que sa composition n'était autre, en effet, que l'alliage des nouvelles pièces de bronze; mais en même temps on a été amené à penser que cette pièce avait dû être frappée avec l'un des coins de l'administration, car il a paru impossible d'arriver à contrefaire les coins avec autant de précision. En conséquence, le commissaire de police de la section de la Monnaie a été chargé de faire une enquête à ce sujet, et les soupçons s'étant portés sur un nommé F..., ouvrier à l'Hôtel des Monnaies, une perquisition a été faite au domicile de ce dernier, où l'on a saisi plusieurs flans d'alliage destinés à la fabrication des centimes, qui avaient été soustraits à l'administration.

En présence de cette découverte, F... a fini par faire des aveux, et l'on a su qu'il avait fabriqué avec cet alliage un certain nombre de pièces, qu'il avait changées contre des pièces d'argent de bon aloi. On est parvenu à connaître les noms des personnes qui avaient été trompées de cette manière, et l'on s'est empressé de retirer les pièces fausses de la circulation. F... a été mis en état d'arrestation et conduit au dépôt de la préfecture de police, pour être mis à la disposition de la justice. (*Univers*.)

#### DERNIÈRES NOUVELLES.

Le *Moniteur* publie, outre un long rapport à l'Empereur sur l'administration de la justice criminelle en 1852, un décret portant concession d'un chemin de fer de Bessèges et Alais, et des nominations dans la Légion-d'Honneur et des sous-préfectures.

La feuille officielle confirme, en outre, l'entrevue annoncée entre le roi de Prusse et l'empereur d'Autriche.

— Les funérailles de l'amiral Baudin ont eu lieu hier vendredi, avec la solennité en usage pour les maréchaux de France. — Havas.

Le *Morning-Post* pense que le Czar pourrait répondre à la notification de l'Autriche par la proposition d'un armistice dans le but de négocier la paix; il évaluerait les Principautés turques à cette condition. Les puissances occidentales, ajoute le *Morning-Post*, ne se laisseront pas prendre à ce manège.

On écrit de Brody, le 30 mai, qu'outre le recrutement récemment ordonné en Russie, il est question de faire une levée de 150,000 paysans. Les domaines de la Couronne en fourniraient la partie la plus considérable. La Podolie et la Volhynie y seraient comprises pour 40,000. Ces paysans seraient armés de faux et envoyés dans le gouvernement de Cherson et dans la Crimée. — Havas.

#### CHRONIQUE LOCALE.

##### CONSEIL MUNICIPAL DE SAUMUR.

SESSION DE MAI.

EXPOSÉ de M. le Maire-Adjoint au Conseil Municipal sur les comptes administratifs de 1853.

MESSIEURS,

Il y a un an, à pareille époque, nous alignions nos chiffres de recettes et de dépenses, nous espérons que nos prévisions se réaliseraient et que l'avenir viendrait confirmer les bases que nous avions posées; mais nous comptions sans lui, et quelque étudiées qu'aient été nos appréciations, des circonstances que nous ne pouvions connaître alors, sont venues les modifier, et vous avez déjà eu connaissance de l'obligation où nous nous sommes trouvés de sortir des limites qui nous avaient été tracées. L'année 1853, si stérile dans ses produits agricoles, est venue bouleverser nos prévisions budgétaires, elle a eu pour effet désastreux d'abaisser nos recettes et d'augmenter considérablement nos dépenses.

Au cours de ladite année, nous vous avons proposé, et vous avez voté avec empressement, les mesures nécessaires pour venir au secours des indigents et des ouvriers sans ouvrage. Nous avons donné, aux uns, des moyens d'existence plus nombreux, et nous avons fourni aux autres du pain à prix réduit. Nous continuons encore ces secours, et nous voudrions arriver jusqu'au moment où l'abaissement prévu, mais qui se fait bien attendre, du prix des céréales, viendra mettre fin à la mesure.

Les dépenses occasionnées par ces circonstances extraordinaires coûteront à la ville environ 65,000 fr. Cette somme n'était pas comprise aux chapitres additionnels de 1853, ni au budget de 1854, nous avons dû recourir à l'emprunt.

Nous vous avons proposé et vous avez accueilli la pensée d'emprunter à la Caisse des Consignations

une somme de 210,000 fr., tant pour rembourser nos anciennes dettes, que pour satisfaire aux dépenses nouvelles que vous avez votées au cours de l'exercice.

Nous avons été assez heureux pour fixer les bases de cet emprunt, alors que l'intérêt était abaissé; aujourd'hui il serait plus élevé; nous avons traité à 4 1/4 pour 100, et nous avons combiné le remboursement par annuités de manière qu'avec une somme de 15,796 fr. 16 c. payée, chaque année, pendant vingt ans, nous aurons acquitté capital et intérêts et serons entièrement libérés.

Cette annuité nouvelle de 15,796 fr. 16 c. coïncidera d'une manière assez heureuse avec l'extinction de celle que nous payions à la même Caisse des Dépôts et Consignations, pour que son chiffre diminué des intérêts que nous payions aux autres créanciers de la commune, et que nous ne paierons plus, ne vienne pas changer d'une manière sensible l'allocation qui était portée, chaque année, au budget de la ville.

L'emprunt est voté par le Conseil-d'Etat et le Corps-Législatif, il sera prochainement approuvé par les autorités supérieures, et rien ne s'opposera alors à sa réalisation.

C'est ici le moment, Messieurs, de vous donner connaissance d'un événement heureux que nous devons à la sollicitude de M. Louvet pour les intérêts communaux. Vous savez, Messieurs, qu'un décret impérial du 17 mars 1852, a abaissé de moitié les droits du Trésor sur les boissons, à l'entrée des villes, et qu'à partir de 1856, un pareil abaissement devait réduire les taxes municipales; vous appréciez quel déficit cette mesure serait venue produire dans nos ressources; nous n'avons plus cette crainte; un amendement proposé par M. le député de Saumur, au budget de 1855, adopté par le Conseil-d'Etat et le Corps-Législatif, et consenti par l'Empereur, nous exonère des fatales conséquences que devait avoir le décret précité.

Je vous ai adressé, Messieurs, le projet de budget de 1855, et les chapitres additionnels à 1854, il me reste à vous rendre compte de la position financière de la ville à la fin de l'année 1853.

#### RECETTES.

Les recettes prévues de l'exercice 1853	étaient de	253,159	97
Id. au budget additionnel		35,352	07
Les recettes imprévues pendant l'année	ont produit	56,483	48
		303,173	52
Les restes à recouvrer	1,533	34	} 3,292 74
Les non-valeurs	1,959	40	
		299,882	78

#### DÉPENSES.

Les dépenses votées au budget de 1853	étaient de	253,086	50
Les crédits additionnels de		35,505	66
Id. supplémentaires de		124,505	08
Les excédants de crédits		1,537	33
		392,232	57

Il faut en retrancher :

Les crédits annulés	45,552	34	} 110,504 70
Les crédits à reporter	66,972	16	
		281,947	87

A reporter au budget additionnel de 1854		17,934	91
Montant égal à la recette		299,882	78

Dès que nous avons appris l'ouverture d'un crédit, par l'Etat, pour venir au secours des communes qui faisaient des travaux de charité, nous avons satisfait aux conditions exigées pour y avoir part, et avons reçu 8,000 fr. Cette somme, jointe à celle de 13,440 fr. qui sera prélevée sur l'emprunt et inscrite au budget de 1854, compense la dépense imputée additionnellement audit budget montant à 21,440 fr.

Ces chiffres de l'administration sont en concordance parfaite avec ceux de M. le Receveur municipal, ils seront mis sous vos yeux afin que vous puissiez les reconnaître, les vérifier, les approuver.

Nous avons de plus en plus à nous louer de la création du bureau central de secours; les saintes femmes qui en ont la direction sont pleines de dévouement et rendent d'immenses services aux indigents. Vous avez pu les voir à l'œuvre cet hiver et apprécier avec quelle reconnaissance étaient reçus les moyens d'existence préparés par elles et distribués aux malheureux. Mais leur habitation est trop petite, elle ne peut donner accès à la foule des indigents; il est de toute nécessité de pourvoir à un autre logement pour la fin du bail de celui qu'elles occupent.

Les travaux de l'église de Nantilly sont très-avancés, pourtant ils ne sont pas achevés, les crédits sont épuisés; nous sollicitons de l'Etat une nouvelle allocation en faveur de cette église classée parmi les monuments historiques.

Vous savez, Messieurs, dans quel état se trouvait le Chardonnet, dont le sol, recouvert d'une couche argileuse compacte, ne laissait point de passage à



l'infiltration des eaux pluviales qui restaient à la surface; vous avez voté des travaux d'assainissement, ils sont en grande partie achevés, ils ont fourni de l'occupation à nos indigents pendant tout l'hiver, nous allons prochainement les terminer; les crédits votés seront suffisants, je l'espère.

La rue du Roi-René, dont vous avez voté l'exhaussement, est presque terminée pour les remblais, et déjà de nombreuses constructions sont en cours d'exécution; c'est dans cette localité qu'un atelier de charité a fourni du travail aux ouvriers nécessiteux pendant la mauvaise saison; les travaux continuent encore dans ce moment, ils vont promptement se terminer.

L'abattoir est bientôt achevé; il pourra être livré vers la fin de cette année; le budget qui vous est soumis contient une allocation spéciale pour cette construction; nous espérons qu'elle sera la dernière, et qu'un revenu viendra augmenter nos recettes annuelles et compenser la dépense que l'établissement nous a coûté; dans tous les cas, l'amélioration de la salubrité, de l'hygiène, viendrait nous payer de nos sacrifices.

L'égoût latéral à l'église de Notre-Dame est construit; les eaux qui s'infiltraient sous ses fondations sont retirées et conduites à la Loire; ce bel édifice ne sera plus menacé et ce sera avec plus de sécurité que pourront être achevés les travaux d'intérieur.

La place de la gare du chemin de fer va bientôt être éclairée par les beaux candélabres que vous aviez demandés; les lanternes vont y être placées prochainement, et l'éclairage sera en rapport avec la beauté de la localité.

Nous avons pavé la rue Dupetit-Thouars, le service de la poste exigeait cette dépense; les pavés de blocage qui en ont été extraits, vont servir à paver la petite place à l'extrémité de la rue du Portail-Louis. Cette localité qui, jusqu'à présent, est restée sans aucun dallage sera provisoirement améliorée de cette manière. Comme il n'y a point de roulage, qu'une chaussée en parfait état existe de chaque côté, qu'elle ne donne accès qu'à quelques maisons, ce genre de pavage pourra suffire.

Nous avons fait l'un des trottoirs de la rue Beaurepaire prolongée, nous avons l'intention de faire l'autre côté cette année, ainsi que le prolongement de celui du quai de Limoges. Nous vous proposons les crédits nécessaires.

Vous avez voté, Messieurs, un crédit pour par-

faire la dépense du devis pour l'édification de l'hôtel de M. le général commandant l'Ecole de cavalerie, j'ai pu trouver place pour ce crédit dans les budgets qui vous ont été présentés. Cet hôtel s'élève avec rapidité; tout nous fait espérer qu'il sera achevé dans les délais prévus. Dans la création de cet hôtel, il y avait une pensée que vous connaissez, Messieurs, que vous avez appréciée; espérons qu'elle produira ce que nous en attendons; dans tous les cas, nous aurons fait notre devoir.

Depuis bien longtemps, le besoin se fait sentir de créer une bibliothèque où nos livres puissent être logés convenablement, et à la portée du public. — Nous éprouvons aussi vivement le désir de fournir un prétoire à MM. les Juges de paix qui le réclament avec tant d'instance et avec tant de raison. — Tout le monde désire aussi qu'il y ait à la Mairie des salons de réception pour les fêtes municipales. Nous allons obtenir la réalisation de toutes ces heureuses pensées, dans les additions à faire à l'hôtel de la Mairie; le crédit que vous avez voté est porté au budget de cette année, et prochainement nous avons l'intention d'adjuger les travaux.

La question de réunion des hospices a été étudiée sous le rapport de l'économie des divers services et sous celui de la salubrité; une haute commission, qui réunissait les hommes les plus compétents du département, a examiné avec une scrupuleuse attention les différents projets qui lui ont été soumis; elle a adopté de préférence la réunion à l'hospice de la Providence; les plans, les devis se font, ils vous seront soumis. Espérons aussi que les ressources dont l'administration des hospices peut disposer, jointes à l'allocation qui doit être fournie par la commune, permettront de donner une suite prompte à ce projet.

Il existe sans doute, Messieurs, beaucoup d'autres besoins à satisfaire, beaucoup d'améliorations à produire, mais on ne peut faire qu'avec le temps et en proportion avec ses moyens; et ce qui me donne l'espérance de pouvoir arriver à bien, c'est en regardant tout ce que vous avez fait dans le passé que nous pensons pouvoir faire autant et peut-être plus dans l'avenir.

Veillez, Messieurs, agréer nos remerciements pour le bienveillant concours que vous nous avez donné et pour votre sollicitude pour les intérêts de la ville.

Saumur, le 22 mai 1854.

Le Maire-Adjoint, RAGUIDEAU.

Le Conseil municipal a approuvé les comptes de l'exercice 1853 et voté des remerciements à l'administration.

Notre ville prend chaque jour un accroissement plus considérable. La semaine qui vient de s'écouler nous a révélé les ressources d'un de ces établissements que pourraient nous enlever des cités plus importantes. Qui n'a admiré, chaque soir, ces expositions composées d'étoffes si belles et si variées!... Nous voulons parler de la maison de la Ville de Saumur.

Nous avons visité l'intérieur des magasins et avons été surpris de l'immense assortiment qu'ils renferment; à côté des étoffes de soie les plus riches pour robes de mariages et de soirées, nous y avons remarqué des robes gracieuses et simples, et d'un bon marché vraiment incroyable; ce qui nous a flatté surtout c'est le bon goût et la fraîcheur de tous les articles.

Dans l'impossibilité où nous sommes d'énumérer tout ce que nous y avons vu, nous engageons nos lecteurs à visiter ces magasins, certains qu'ils peuvent être d'y trouver un accueil affable.

C. MACHET.

PUBLICATIONS DE MARIAGE.

28, Victor Delarue, tonnelier, et Henriette Coulon, domestique, tous deux de Saumur; — Henri-Victor Lecomte, chapeletier, et Marie Eulalie Blot, chapeletière, tous deux de Saumur; — Louis Milsonneau, charcutier, et Isabelle-Éléonore Epagneul, charcutière, tous deux de Saumur.

4 juin, René Seve, cultivateur, à Allonnes, et Marie Grégoire Delavos, couturière, à Saumur; — Edouard Pinot, fabricant de crochets, de Saumur, et Alexandrine Hectorine Goulard, lingère, de Doué; — Michel Clin, domestique, et Marguerite Mercier, domestique, tous deux de Saumur.

BOURSE DU 8 JUIN.

4 1/2 p. 0/0 baisse 2 73 cent. — Fermé à 96.

5 p. 0/0 baisse 1 93 cent. — Fermé à 70 70.

BOURSE DU 9 JUIN.

4 1/2 p. 0/0 hausse 1 25 cent. — Fermé à 97 25.

5 p. 0/0 hausse 1 20 cent. — Fermé à 71 90.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M<sup>e</sup> SEGRIS, avoué à Saumur, rue Cendrière, n<sup>o</sup> 8, et de M<sup>e</sup> PLANTON, notaire à Vihiers.

**VENTE**

Par forme de licitation

**DE DIVERS IMMEUBLES,**

Situés commune de Saint-Paul-du-Bois, canton de Vihiers, arrondissement de Saumur.

L'adjudication aura lieu à la mairie de la commune de Saint-Paul-du-Bois, par le ministère de M<sup>e</sup> PLANTON, notaire à Vihiers, commis ad hoc, le 4 juillet 1854, heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra, qu'en exécution d'un jugement rendu, sur requête et sur les conclusions du ministère public, par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le 27 mai 1854, enregistré; Et, aux requêtes, poursuites et diligences de :

1<sup>o</sup> Michel Voy, charpentier demeurant au bourg de la commune des Cerqueux-sous-Passavant.

Agissant au nom et comme tuteur de Marie-François et Eugène Voy, enfants mineurs, issus du mariage de François Voy fils, en son vivant charpentier, et Marie Delaunay, sa femme, tous deux décédés à Saint-Paul-du-Bois;

2<sup>o</sup> Jean-André Deffois, instituteur communal, demeurant commune de Saint-Pierre-à-Champ, canton d'Argenton-Château (Deux-Sèvres);

Agissant au nom et comme tuteur naturel et légal de Jean-Pierre et Théoliste-Anastasie Deffois, ses enfants, mineurs, issus de son mariage avec dame Théoliste-Anastasie Voy, son épouse, décédée;

3<sup>o</sup> Dame Hénèze Voy, épouse du sieur Joseph Robin, journalier, qui l'autorise, et avec lequel elle demeure bourg et commune de Saint-Paul-du-Bois;

Agissant tous comme héritiers sous bénéfice d'inventaire du sieur François Voy, en son vivant charpentier à Saint-Paul-du-Bois, où il est décédé, le 20 mars 1854; ayant M<sup>e</sup> Segris, demeurant à Saumur, rue Cendrière, n<sup>o</sup> 8, pour avoué constitué;

En présence de :

1<sup>o</sup> Le sieur Pierre Hilaire, tailleur de pierres, demeurant bourg et commune de Saint-Paul-du-Bois, subrogé-tuteur des mineurs Voy;

2<sup>o</sup> Le sieur Eugène Voy, menuisier, demeurant bourg et commune des Cerqueux-sous-Passavant, subrogé-tuteur des mineurs Deffois, ou eux dûment appelés;

Il sera, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, procédé à la vente, par adjudication, des immeubles, dont la désignation suit :

Article premier.

Deux maisons, situées au lieu appelé la Grande-Cave, commune de Saint-Paul-du-Bois, avec une boutique, un jardin et dépendances.

Art. 2.

Une autre maison et une planche de jardin, situées à la Marecasse, même commune.

Art. 3.

Quatorze ares de terre labourable, situés aux Cartes, même commune, joignant le sieur Chollet.

Art. 4.

Une maison, située au bourg de Saint-Paul-du-Bois, composée de deux chambres à cheminées, cave au-dessous d'une des dites chambres; chambre hautes, grenier au-dessus, chambre basse à côté; le tout contenant quatre ares environ, avec les sol et cour.

Art. 5.

Un autre corps de bâtiment, situé au même lieu, composé de deux chambres, occupées par Picherit.

Art. 6.

Un pré, nommé le Pré-du-Carrefour-des-Pruniers, contenant seize ares cin-

quante centiares.

Art. 7.

Un morceau de jardin, situé aux Chaintres, contenant environ deux ares.

Les Immeubles ci-dessus désignés seront criés sur les mises à prix de, savoir : pour

L'art. 1 <sup>er</sup> .....	500 fr.
L'art. 2.....	150
L'art. 3.....	100
L'art. 4.....	1,000
L'art. 5.....	500
L'art. 6.....	1,000
L'art. 7.....	40

Total des mises à prix... 3,290

S'adresser, pour plus amples renseignements :

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> PLANTON, notaire à Vihiers, dépositaire du cahier des charges;

2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> SEGRIS, avoué à Saumur, poursuivant la vente.

Dressé à Saumur, par l'avoué sous-signé, le 5 juin 1854.

(291) SEGRIS, voué.

Etude de M<sup>e</sup> LECOY, avoué à Saumur.

CONSEIL JUDICIAIRE.

D'un jugement par défaut, rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le trois juin mil huit cent cinquante-quatre,

Il appert :

Que M. Joseph Trudeau-Bontemps, propriétaire, demeurant à Fontevault, a été nommé conseil judiciaire de M<sup>lle</sup> Héloïse Trudeau, sa sœur, âgée de 39 ans, domiciliée audit Fontevault, en ce moment pensionnaire à l'hospice des Pénitentes, à Angers; lequel jugement fait conséquemment défense à ladite demoiselle Trudeau de plaider, transiger, emprunter, recevoir un capital mobilier, en donner décharge, d'aliéner ni grever ses biens d'hypothèques, sans l'assistance dudit sieur Joseph Trudeau-Bontemps, confor-

mément à l'article 499 du Code civil.

— Et, pour le cas où il y aurait des actes et des conventions à arrêter entre le frère et la sœur (M. et M<sup>lle</sup> Trudeau), le jugement sus-relaté a commis, pour ces circonstances seulement et comme conseil judiciaire ad hoc, M. François-Maurice Vallet, propriétaire, demeurant commune de Sonzay.

Le présent extrait certifié conforme par M<sup>e</sup> Lecoy, avoué de M. Joseph Trudeau-Bontemps, demandeur audit jugement, à Saumur le huit juin mil huit cent cinquante-trois.

(292) Signé : LECOY.

SERVICE DES SUBSTANCES MILITAIRES.

**ACHATS**

**DE FOIN, LUZERNE**

**ET AVOINE.**

Le samedi 1<sup>er</sup> juillet 1854, à 2 heures de relevée, à la Mairie de Saumur, il sera procédé à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, d'une fourniture de foin, luzerne et avoine, à livrer dans le magasin militaire de la place de Saumur.

L'instruction et le cahier des charges relatifs à cette adjudication sont déposés dans les bureaux de la Sous-Intendance militaire (rue Beaurepaire, n<sup>o</sup> 40), où le public sera admis à en prendre connaissance. (293)

**ALOUER**

Pour la Saint-Jean prochaine

EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES

**UNE MAISON**

Située rue de la Cocasserie, ayant vue sur la rue du Puits-Neuf.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve BIÉMON, rue du Petit-Maure. (294)

**MAISON A LOUER**

Sur le quai, près l'Hôtel du Belvédère.

S'adresser à M. PORTVIN, horloger-bijoutier, place de la Bilange. (295)



Etude de M<sup>e</sup> LOISELEUR, notaire  
à Neuillé.

### A VENDRE

A l'amiable,

1<sup>o</sup> La petite PROPRIÉTÉ de Château-Briant, située près le bourg de la commune de Neuillé, consistant en vastes bâtiments d'habitation et d'exploitation, pressoir à roue avec ses ustensiles, cour, jardin et terre dont une partie est plantée de vigne et d'arbres fruitiers, le tout enclous de murs, et d'une contenance d'un hectare.

2<sup>o</sup> Et une jolie FERME, située au même lieu, et près la propriété de Château-Briant, d'une contenance de six hectares, en une seule pièce.

S'adresser audit M<sup>e</sup> LOISELEUR, notaire. (299)

Etude de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

### GRANDE VENTE MOBILIÈRE

Pour cause de départ,

Le mercredi 14 juin 1854, à midi, et jours suivants,

Il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> PLÉ, commissaire-priseur, chez M<sup>me</sup> Lebrun, propriétaire, rue du Pavillon, à Saumur, maison Paterno, à la vente publique, aux enchères, d'un riche mobilier lui appartenant.

Il sera vendu:

Un très-bel ameublement de salon complet, avec rideaux et tentures de croisées, guéridons, étagères à colonnes torsées, belles glaces, pendules de tout genre, flambeaux, armoires à glaces, tables de toilette anglaises, marquises et autres, tables à jouer, tables à ouvrage, vide-poches, tric-trac, lits complets en acajou et en fer, table à ralonges et buffet de salle à manger, chenets, pelles et pincettes Louis XIV et Louis XV, quantité de tableaux et de gravures de prix, statuettes en ivoire et en stuc, porcelaines de Chine, vases russes, objets d'étagères, livres, tapis de tous les appartements, belle batterie de cuisine et autres objets.

Les acquéreurs paieront comptant, plus cinq pour 0/0 en sus. (301)

Etude de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

### VENTE MOBILIÈRE

Pour cause de départ.

Le dimanche 11 juin 1854, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> PLÉ, commissaire-priseur, en la maison de M. Martin, ancien agent-voyer de l'arrondissement de Saumur, rue de la Chouetterie, n<sup>o</sup> 9, à la vente publique aux enchères de tout son mobilier.

Il sera vendu:

Bel ameublement de salon en velours, guéridon, glaces, étagères, tables à jouer, garnitures de cheminées, pendules, flambeaux, lampes, lits garnis, rideaux, armoires, tables, chaises, bureau, bibliothèque et quantité de bons ouvrages; porcelaine, cristaux, batterie de cuisine et autres bons objets.

On paiera comptant et cinq centimes par franc. (287)

M. SIMON, huissier à Saumur, demande un CLERC. (297)

Etude de M<sup>e</sup> DUTERME, notaire  
à Saumur.

### A VENDRE

PLUSIEURS MAISONS situées à Saumur, rue d'Orléans et rue de la Tonnelle. (296)

### A LOUER

DE SUITE, EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES,

La MAISON occupée par M. DION, notaire à Saumur, carrefour du Puits-Tribouillet. (290)

### A VENDRE,

UNE

MAISON servant d'auberge, Au Coudray-Macouard, sur la grande route.

Cette maison, bien achalandée et située sur un passage fréquenté, est louée pour 9 ans, moyennant 500 fr. S'adresser à M<sup>e</sup> DUTERME, notaire à Saumur. (298)

### 2 BILLARDS,

#### A VENDRE

Avec tous les accessoires, billes, queues et tapis.

L'un à 300 fr., et l'autre à un prix plus élevé. S'adresser au bureau du Journal.

#### A VENDRE

PRÉSENTMENT

Toute meublée et avec un billard,

### Une Jolie Propriété,

Agréablement située dans la commune de Varrains, à quatre kilomètres de Saumur et du chemin de fer.

Cette propriété consiste en une maison de maître en partie meublée, vastes servitudes, cour, jardins, terrasse, prés, terres labourables, vignes en premier crû, et entr'autres un beau clos à Champigny; le tout de la contenance d'environ six hectares.

Il existe dans les caves une carrière de tuffeaux, dont l'exploitation facile produirait de grands avantages.

On donnera toute facilité pour les paiements.

S'adresser à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire, ou à M<sup>e</sup> SEGRIS, avoué à Saumur.

M. DIXMIER, huissier à Saumur,  
demande un CLERC. (278)

### A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 11 juin 1854, à midi, en l'étude de M<sup>e</sup> CHASLE, notaire à Saumur,

Une MAISON, sise à Saint-Florent, Grande Rue, en face de la Mairie, avec jardin de 5 ares 50 centiares, ayant vue sur le Thouet.

S'adresser, à Saint-Florent, à M<sup>me</sup> DUFOUR, propriétaire de la maison. Et audit M<sup>e</sup> CHASLE, notaire. (260)

#### A LOUER

Pour la St-Jean 1854.

MAISON et JARDINS, montée du Fort. S'adresser à M. NUSSARD. (172)

### A VENDRE

#### OU A LOUER

Pour la Saint-Jean 1855,

La MAISON où est exploité l'Hôtel-du-Lion-d'Or, sise à Saumur, rue du Portail-Louis, n<sup>o</sup> 41, ayant une sortie sur la rue de la Petite-Douve.

S'adresser à M<sup>e</sup> CHASLE, notaire à Saumur, place de la Bilange. (266)

#### A VENDRE

Une belle tenue de prés, contenant 1 hectare 83 ares, située prairie de la Roche, commune de Bagneux.

S'adresser à M<sup>e</sup> DUTERME, notaire à Saumur. (283)

### GRAND HOTEL DE FRANCE

#### A LOUER PRÉSENTMENT

SITUÉ VILLE DE CHOLET

(Maine-et-Loire).

Cette ville très-commerçante attire de nombreux voyageurs.

Cet hôtel, très-connu par sa position et sa nombreuse clientèle, offre aux voyageurs tout le confortable. Dans l'hôtel même se trouvent la poste aux chevaux et les bureaux de diligences pour toutes les routes.

S'adresser, pour renseignements, à M. BOUMIER jeune, maître de poste à Cholet. (288)

## AVIS AUX PROPRIÉTAIRES

Et Agriculteurs.

Grands perfectionnements apportés dans toutes les MACHINES dédiées au SERVICE AGRICOLE, Par M. B. PASSEDOIT,

Constructeur mécanicien, à Saumur, près le chemin de fer.

Ces Machines, pour lesquelles plusieurs brevets lui ont été délivrés, sont : MOULINS A FARINE, portatifs, avec et sans meules;

Id. Id. à manège horizontal et vertical, avec meule et broyeur;

MOULINS A TURBINE atmosphérique;

MACHINE A BATTRE les blés, le seigle, etc.;

Id. Id. portant un ventilateur pour vanner les grains;

Id. Id. le trèfle;

PRESSOIRS DE TOUTES FORCES;

MACHINE ROTATIVE à piler et assouplir le chanvre;

Id. Id. à broyer le chanvre et le lin;

TRANSMISSIONS et MOTEURS de toutes espèces, à bras, à manège, à vent, hydrauliques et à vapeur;

OUTILS et INSTRUMENTS ARATOIRES.

M. B. PASSEDOIT, se livrant entièrement et spécialement aux machines agricoles, est arrivé, en outre de ces systèmes, à modifier ceux déjà connus, ce qui le met à même d'offrir avantageusement ces produits à MM. les Propriétaires et Agriculteurs qui pourront les apprécier immédiatement, comme l'ont fait ceux qui lui ont accordé leur confiance. (276)

Etude de M<sup>e</sup> DUTERME.

### A VENDRE

LES BIENS CI-APRÈS,

Situés commune d'Allonnes:

1<sup>ent</sup> Une pièce de terre, dite des Grandes-Branchoires, territoire de Russé, contenant 5 hectares 43 ares; elle pourra être divisée en plusieurs lots;

2<sup>ent</sup> Un pré, nommé le pré neuf, contenant 1 hectare 22 ares 60 centiares;

3<sup>ent</sup> Le petit pré Dougé, contenant 75 ares 68 centiares;

4<sup>ent</sup> Un pré, dans les Roux, contenant 47 ares 91 centiares;

5<sup>ent</sup> Deux petits prés, au même lieu, contenant ensemble 55 ares 40 centiares;

6<sup>ent</sup> Et le grand pré des Branchoires, contenant 1 hectare 78 ares 7 centiares.

S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> DUTERME, notaire à Saumur. (282)

#### A LOUER

Pour la Saint-Jean 1854,

MAISON BOURGEOISE, avec ou sans remise et écurie, située place de l'Arche-Dorée, occupée par la famille Prezelin.

S'adresser à M. COUTARD, propriétaire. (108)

#### A AFFERMER

Pour la Toussaint 1855,

### LA FERME

DE LA

### Grande-Croix-de-la-Voûte,

Située commune de Saint-Lambert, Actuellement exploitée par le sieur Hallouin.

S'adresser à M<sup>e</sup> DUTERME, notaire à Saumur. (258)

#### A LOUER

MAISON, avec COUR et JARDIN, 64, Rue du Portail-Louis.

S'adresser à M. MOYET, charpentier.

Rue du Portail-Louis, n<sup>o</sup> 39, à Saumur,

### DELARUE,

Entrepoteur de Bière de Montmorillon, de Limonade gazeuse et Eau de Seltz,

Fait savoir que son entrepôt est totalement organisé et à la disposition des personnes qui voudront lui accorder leur confiance.

La vente se fait en fûts et en cruchons, rendus à domicile.

Il s'occupe aussi d'assurances contre l'incendie, pour une compagnie mutuelle, La Prudence. (122)

Etude de M<sup>e</sup> CHASLE, notaire à Saumur.

### A VENDRE

#### UNE GRANDE PRAIRIE,

A DEUX HERBES,

Contenant 11 hectares 20 ares 30 centiares, entourée de clôtures, située dans la prée de Bron, près des moulins de Rimodan, commune du Coudray-Macouard.

S'adresser à M. de CHARNIÈRES, au château de Preuil, par Doué-la-Fontaine;

Où à M<sup>e</sup> CHASLE, notaire à Saumur, place de la Bilange. (257)

Saumur, P. GODET, imprimeur.

## A LA VILLE DE SAUMUR

33, rue Saint-Jean.

# MISE EN VENTE AUJOURD'HUI SAMEDI 10 JUIN 1854

### A DES PRIX EXCEPTIONNELS

D'une très-grande quantité de SOIERIES, CHALES, CONFÉCTIONS et d'ARTICLES de HAUTE NOUVEAUTÉ en tout genre.

Partie considérable de TAFFETAS D'ITALIE, grande largeur, soie cuite EN NOIR et EN COULEUR (qualité de 5 fr. 50 et 6 fr. 50) à 3 fr. 90 et 4 f. 40.

Grand choix de SOIERIES RICHES et A VOLANTS, prix de 90 — 100 — 120 — 150 et 200 fr.

Assortiment varié de ROBES A VOLANTS en Baréges, Jaconas, Taffetalines, Foulards, Velours de mai, etc.

PRIX FIXE INVARIABLE. — ESCOMPTE 2 %.

Vu pour légalisation de la signature ci-contre  
En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur sousigné